



## ARRÊTÉ N°98/2023

### **Circulation alternée par panneaux Sur l'ensemble des voies communales Du 14 Juin au 29 Septembre 2023**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### **ARRÊTE**

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant le remplacement de poteaux téléphoniques vétustes, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 au droit des chantiers sur l'ensemble des voies communales concernées du 14 Juin au 29 septembre 2023.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise ALQUENRY.

Fait à QUÉVERT, le 14/06/2023

**Pour Le Maire,**

**L'adjoint Délégué, Francis ADNOT**

